

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE THIVIERS

L'an Deux Mil Onze, et le dix neuf mai, à 20 h 45 le Conseil Municipal de la Commune de THIVIERS (Dordogne), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Michel JACCOU, Maire,

ETAIENT PRESENTS : M. JACCOU Michel, M. MOUTON Benoît, Mme HYVOZ Isabelle, M. DOBBELS Michel, M. RIDOIN Jacques, M. LOPEZ Patrick, M. BOST Jean-François, Mme LANGLADE Colette, M. VILLEPONTOUX Michel, M. CANTY Georges, M. CLUZEAU Pierre, Mme AUPETIT Carole, M. DUSSUTOUR Bernard, M. LARRIEUX Patrice, Mme HETZEL Monique, M. VACHER Roland, M. BOUTHIER Christophe.

ETAIENT EXCUSES : M. FAURE Joël (procuration à M. BOST Jean-François), M. COURNIL Bruno (procuration à Mme LANGLADE Colette), M. JOUIN Didier (procuration à M. DUSSUTOUR Bernard), Melle GAILHBAUD Anaïs, Mme MASSON Josiane

Date de convocation : 12 mai 2011
Nombre d'élus : 22
Nombre de présents : 17
Nombre de votants : 20
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer

Mme HYVOZ Isabelle a été désignée en qualité de secrétaire.

Approbation du procès verbal de la séance du conseil municipal du 7 avril 2011

Le procès verbal de la réunion du conseil municipal du 7 avril 2011 est adopté à l'unanimité.

N° : 2011/05/01 - Approbation du projet de schéma départemental de coopération intercommunale (Proposition n°8 – Fusion de la Communauté de Communes du Pays Thibérien, élargie aux communes de Négrondes, Saint-Front-d'Alemps, Ligeux et Sorges)

Propositions de l'Etat - ARRONDISSEMENT DE NONTRON- Pays Thibérien

Ce périmètre intègre la communauté de communes du Pays Thibérien et les communes de Négrondes, Saint-Front-d'Alemps, Ligeux et Sorges. Cet ensemble de près de 270 km², comportant 15 communes, rassemblera plus de 10 500 habitants avec une densité de population de près de 40 hab/km², relativement élevée pour le Périgord vert.

Il correspond au bassin de vie de Thiviers, organisé autour de l'axe Périgueux-Limoges depuis les portes de l'agglomération périgourdine. La consolidation de l'organisation intercommunale le long de cet axe routier et ferroviaire majeur du nord du département, doit permettre de favoriser la réponse aux défis de développement économique et d'attractivité auxquels ce bassin est confronté depuis plusieurs années maintenant. Par ailleurs, le rapprochement avec plusieurs communes issues de la communauté de communes des Villages Truffiers des Portes du Périgord, favorisera le développement d'une identité et d'une attractivité autour des Maisons de la Truffe et du Foie gras.

Un seul syndicat intercommunal est inclus dans ce nouvel ensemble : SIVOS St Jean de Côte.

Proposition n° 8**Fusion de la communauté de communes du Pays Thibérien, élargie aux communes de Négrondes, de Saint Front d'Alemps, de Ligueux et de Sorges, et du SIVOS de Saint Jean de Côte.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la proposition d'extension de la communauté de communes du Pays Thibérien aux communes de Négrondes, de Saint Front d'Alemps, de Ligueux et de Sorges,

SOUHAITE que cette extension prenne effet au 1^{er} janvier 2012,

ESTIME que la fusion de la Communauté de Communes du Pays Thibérien et du SIVOS de Saint-Jean de Côte n'est pas obligatoire et PROPOSE de laisser les trois communes concernées se prononcer sur le futur mode de gestion de cette compétence,

N° : 2011/05/02 - Élection d'un délégué suppléant au Syndicat Mixte Intercommunal des Transports Scolaires

A la suite de la démission de Monsieur Bruno FAYE de son poste de conseiller municipal un nouveau délégué suppléant au SMITS doit être élu.

Monsieur CANTY Georges, à l'unanimité, est élu délégué suppléant au SMITS.

N° : 2011/05/03 - SMITS Rapport d'activité 2010

Le maire communique le rapport d'activité 2010 du Syndicat Mixte Intercommunal du Transport Scolaire adopté au cours de l'assemblée générale du 9 avril 2011.

Conformément à la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, le Conseil Municipal doit prendre acte de ce rapport d'activité.

Le Conseil Municipal PREND ACTE du rapport d'activité 2010 du Syndicat Mixte Intercommunal du Transport Scolaire.

N° : 2011/05/04 - Restauration scolaire – Tarifs 2011

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les tarifs de la restauration scolaire à compter du 1^{er} septembre 2011 (les tarifs en vigueur le sont depuis le 1er juillet 2009).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, FIXE les tarifs de la restauration scolaire, à compter du 1^{er} septembre 2011, comme suit :

		Pour mémoire 2009/2010	Vote (effet au 01/09/2011)
Cantine Primaire et Maternelle	Thibériens	2	2,10
	Extra-muros	2,5	2,60
	Adultes	5,5	6

Goûters maternelle	Forfait annuel	32	35
--------------------	----------------	----	----

N° : 2011/05/05 - Restauration scolaire – Règlement financier de prélèvement bancaire

Le règlement financier de prélèvement bancaire pour règlement des frais de repas pris au Restaurant Scolaire Municipal est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE le règlement financier proposé ci-dessous

REGLEMENT FINANCIER de prélèvement bancaire pour règlement des frais de repas pris au Restaurant Scolaire Municipal

1 - Disposition générales

Les frais de repas au restaurant scolaire municipal peuvent être réglés par prélèvement sur compte bancaire ou postal pour les redevables ayant souscrit une demande de prélèvement.

2 - Echéances et montant des prélèvements

Les frais seront réglés mensuellement, à terme échu et en fonction du nombre de repas réellement consommés et facturés.

3 - Changement de compte bancaire

Le redevable qui change de numéro de compte bancaire, d'agence ou de banque, doit se procurer un nouvel imprimé de demande et d'autorisation de prélèvement auprès des services administratifs de la Mairie de THIVIERS.

Il conviendra de le remplir et de le retourner accompagné du nouveau relevé d'identité bancaire ou postal.

La modification sera prise en compte si l'envoi a lieu avant le 10 du mois qui précède le prélèvement. Dans le cas contraire, la modification interviendra pour le prélèvement suivant.

4 - Changement d'adresse :

Le redevable qui change d'adresse doit avertir sans délai les services administratifs de la Mairie de THIVIERS.

5 - Renouvellement du prélèvement bancaire

Sauf avis contraire du redevable, l'autorisation de prélèvement sera automatiquement reconduite pour l'année suivante.

6 - Échéances impayées :

Les frais de rejets de prélèvement sont à la charge du redevable :

Si un prélèvement ne peut être effectué sur votre compte, son montant **augmenté d'une indemnité forfaitaire de 5 € TTC**, sera automatiquement prélevé le mois suivant le rejet,

Si cet incident se produit une seconde fois dans l'année, vous serez soumis **à une nouvelle indemnité forfaitaire de 5 € TTC** et vous perdrez pour cette même année le bénéfice du prélèvement automatique.

PENSEZ A APPROVISIONNER VOTRE COMPTE A CHAQUE ECHEANCE

7 - Fin du prélèvement bancaire :

Le redevable qui souhaite mettre fin au prélèvement automatique informe les services administratifs de la Mairie de THIVIERS par lettre simple avant le 10 du mois qui précède le prélèvement ou avant le 30 juin pour l'année scolaire suivante.

8 - Renseignements, réclamations, difficultés de paiement, recours :

Tout renseignement concernant le décompte de la facture ou toute contestation sont à adresser à Monsieur le Maire de THIVIERS.

La contestation amiable ne suspend pas le délai de saisine du juge.

En vertu de l'article L 1617.5 du code général des collectivités territoriales, le redevable peut, dans un délai de deux mois suivant réception de la facture, contester la somme en saisissant directement :

Le Tribunal d'Instance si le montant de la créance est inférieur ou égal au seuil fixé par l'article R321.1 du code de l'organisation judiciaire,

Le Tribunal de Grande Instance au-delà de ce seuil (actuellement fixé à 7600 €).

Fait à THIVIERS le

Le Maire

Michel JACCOU,

N° : 2011/05/06 - Maîtrise d'œuvre – Travaux assainissement ERU P3

Une consultation a été lancée le 6 avril 2011 afin de choisir un maître d'œuvre qui sera chargé de l'étude détaillée et du suivi des travaux de « Réhabilitation du réseau d'assainissement - Priorité n°3 - Programme 2011/2012 » et, le cas échéant, la remise en état de l'alimentation en eau potable sur les tronçons concernés par ce programme.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer à la Société CHAMADE - 94 rue des Roses - 24750 TRELISSAC :

la mission de maîtrise d'œuvre pour réhabilitation du réseau d'assainissement ERU P3 pour un montant de 16 800,00 € HT soit 20 092,80 € TTC (4% sur un montant de travaux estimé à 420 000,00 € HT),

la mission de maîtrise d'œuvre pour le renouvellement des réseaux d'eau potable – programme 2011 pour un montant de 8 300, 00 € HT soit 9 926,80 € TTC (4% sur un montant de travaux estimé à environ 210 000,00 € HT)

Il est également proposé au Conseil municipal de retenir les options proposées pour les missions complémentaires décrites dans les tableaux distribués :

option n°1(assainissement) « Mise en œuvre d'un outil de suivi et de gestion des réseaux » pour un montant de 5 790,00 € HT soit 6 924,84 € TTC

option n° 2 (Eau potable) « Réalisation :d'une étude Technico Financière du service d'eau potable » pour un montant de 3 530,00 € HT soit 4 221,88 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

ATTRIBUE à la Société CHAMADE - 94 rue des Roses - 24750 TRELISSAC :

la mission de maîtrise d'œuvre pour réhabilitation du réseau d'assainissement ERU P3 pour un montant de 16 800,00 € HT soit 20 092,80 € TTC (4% sur un montant de travaux estimé à 420 000,00 € HT),

la mission de maîtrise d'œuvre pour le renouvellement des réseaux d'eau potable – programme 2011 pour un montant de 8 300, 00 € HT soit 9 926,80 € TTC (4% sur un montant de travaux estimé à environ 210 000,00 € HT),

ainsi que les missions complémentaires suivantes :

option n°1(assainissement) « Mise en œuvre d'un outil de suivi et de gestion des réseaux » pour un montant de 5 790,00 € HT soit 6 924,84 € TTC,
option n° 2 (Eau potable) « Réalisation :d'une étude Technico Financière du service d'eau potable » pour un montant de 3 530,00 € HT soit 4 221,88 € TTC

CHARGE le Maire :

d'effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'exécution de cette mission, notamment l'attribution des missions de contrôles complémentaires,
de procéder aux demandes de subvention auprès de l'Agence de L' Eau et du Conseil Général de la Dordogne,

AUTORISE le Maire à procéder à la dévolution des travaux selon le mode de la procédure adaptée, et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

N° : 2011/05/07 – Convention avec Dordogne Habitat

Dordogne Habitat a besoin d'un agent pour effectuer une prestation de nettoyage des parties communes d'immeuble des sites suivants :

Général LAMY, 6 logements : 1 heure hebdomadaire
Général de Gaulle, 5 logements : 1 heure hebdomadaire

Soit une durée totale de 104 heures par an

Pour faciliter la gestion de ce personnel (contrat de 104 heures), il est proposé à la commune de signer une convention précisant les conditions de mise à disposition d'un agent municipal également locataire de Dordogne Habitat.

Afin de procéder au remboursement du salaire de cet agent, un titre de recette sera émis trimestriellement par la commune à l'encontre de Dordogne Habitat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

AUTORISE le maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération, notamment la convention de mise à disposition de personnel avec Dordogne Habitat.

N° : 2011/05/08 – Subventions 2011 aux associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE le montant global des subventions aux associations pour l'année 2011 à **57 780,00 €**, répartis selon le tableau figurant ci-dessous.

ASSOCIATIONS	Pour mémoire 2010		Vote 2011	
	Fonctionnement	Exceptionnelle	Fonctionnement	Exceptionnelle
	Sports	17 840,00	10 330,00	18 320,00
La Thibérienne football	4 800,00		4 800,00	
Club athlétique thibérien	4 800,00		4 800,00	1 500,00
THIVIERS Tennis Club	3 200,00		3 500,00	
THIVIERS Hand BALL Club	3 000,00		3 000,00	
Gaule thibérienne	600,00		600,00	
Gymnastique volontaire	240,00		240,00	
Club CycloTourisme	700,00		700,00	200,00
Entente cycliste		380,00		380,00
THIVIERS Badminton Club	150,00		180,00	
Pétanque	0,00		0,00	
KOBUDO	150,00	200,00	150,00	
Itiné-vert	200,00		200,00	
Tour de la Dordogne		750,00		
Thiviers Sport Auto		9 000,00		9 000,00
Colombines			150,00	
Social, santé	5 200,00	0,00	5 200,00	0,00
A F A C 24	3 050,00		3 050,00	
Amicale des sapeurs pompiers	1 200,00		1 200,00	
Association des donateurs de sang	50,00		50,00	
S.O.S. Chats libres	150,00		150,00	
FNATH	100,00		100,00	
Ligue contre le cancer	200,00		200,00	
Secours catholique	150,00		150,00	
CIDFF	300,00		300,00	
Retraités, Anciens combattants	1 440,00	0,00	1 440,00	0,00
Pompiers retraités de THIVIERS	1 200,00		1 200,00	
Comité de liaison Anciens Combattants	150,00		150,00	
Médaillés militaires	90,00		90,00	
Education, Jeunesse	2 000,00	150,00	2 000,00	150,00
Amicale laïque (Régulus)	500,00		500,00	
Foyer socio éducatif du Collège	500,00	100,00	500,00	100,00
Association sport.Lycée Professionnel	450,00		450,00	
Maison des Jeunes Lycéens	100,00	50,00	100,00	50,00
ACE Cœurs vaillants	50,00		50,00	
Prévention routière	150,00		150,00	
DDEN	50,00		50,00	
Voyages études lycée - collèges prov,	200,00		200,00	
Loisirs, Culture	9 300,00	1 800,00	9 140,00	600,00
Les Joyeux THIBERIENS	4 000,00		4 000,00	
ATECI	2 500,00		2 500,00	
ATECI (Boujedyane)	700,00		700,00	
Amis de Javea	300,00	300,00	300,00	
Association ATOUT CONTES	200,00	300,00	240,00	
Ensemble vocal VOCALIA	400,00		400,00	
ACTHIV	0,00	1 200,00	0,00	600,00
L'Âme & la mémoire de THIVIERS	200,00		0,00	
THIVIERS Théâtre	0,00		0,00	
Association Faiènces de Thiviers	1 000,00		1 000,00	
Tourisme, Economie, Animations	7 850,00	320,00	7 850,00	0,00
Comité expansion éco.Foires aux Gras	5 000,00		5 000,00	
Comice agricole	700,00		700,00	
A D I L 24	250,00		250,00	
Thiviers en Fêtes	100,00	320,00	100,00	
Inter Asso	1 500,00		1 500,00	
Docte collègue Truffe & foie gras	300,00		300,00	
Autres				
PLIE Haut périgord		2 000,00		2 000,00
Grandeur nature		100,00		
	43 630,00 €	14 700,00 €	43 950,00 €	13 830,00 €

TOTAL

58 330,00 €

57 780,00 €

N° : 2011/05/09 – Camping municipal – Délégation de Service Public (DSP)

Conformément à la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques – chapitre IV – Délégations de service public (DSP) le rapport préalable à été communiqué au membres du Conseil Municipal.

La convention actuelle prenant fin au 31 octobre 2011, le Conseil Municipal doit se prononcer sur la poursuite de ce mode de gestion du camping municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE du maintien sous forme d'affermage de la délégation de service public pour la gestion du camping municipal,

PRECISE que le nouveau contrat de délégation de service public sera signé pour 3 ans à compter du 1^{er} novembre 2011,

CHARGE le Maire de lancer une nouvelle procédure simplifiée de DSP pour le choix d'un fermier selon l'article L 1411.12 du Code Général des Collectivités Territoriales et d'effectuer toutes les démarches et formalités nécessaires à l'application de cette délibération,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire

N° : 2011/05/10 – Nouvelle gendarmerie – Lancement des travaux

Il est proposé au Conseil Municipal, dès que le dossier complet aura été validé par les services de l'Etat, d'autoriser le Maire à procéder à la dévolution des travaux selon le mode de la procédure adaptée et à signer toutes les pièces administratives, techniques et financières se rapportant au dits travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CHARGE le Maire de lancer les consultations nécessaires et procéder à la dévolution des travaux relatifs à la construction de la nouvelle gendarmerie selon le mode de la procédure adaptée,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces administratives, techniques et financières se rapportant au dits travaux.

**N° : 2011/05/11 – Aménagement foncier forestier Vaunac, Eyzerac, Saint Pierre de Côte, Thiviers
Constitution d'une Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF)**

Dans le cadre du projet de réalisation d'un aménagement foncier forestier sur le territoire des communes de Vaunac, Eyzerac, St Pierre de Côte et Thiviers, la commission intercommunale d'aménagement foncier doit être constituée en application de l'article L. 121-4 du code rural.

Elle comprend notamment :

le Maire ou un conseiller municipal désigné par lui,

deux propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la commune et un propriétaire suppléant, élus à bulletins secrets par le Conseil municipal,

quatre propriétaires forestiers de la commune (2 titulaires et 2 suppléants) désignés par le Conseil Municipal.

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie le 13/04/2011, soit plus de quinze jours avant ce jour et a été inséré dans le journal Sud-Ouest du 16/04/2011.

Élection des propriétaires, possédant des biens fonciers non bâtis sur la commune

Ce sont portés candidats les propriétaires, possédant des biens fonciers non bâtis sur la commune, suivants :

Monsieur MOUTON Benoit
Monsieur MONERIE Jean-Pierre
Monsieur BOST Jean-Claude

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder à un vote à main levée.

M. MOUTON Benoit :	19 voix	ELU Membre titulaire
Monsieur MONERIE Jean-Pierre :	19 voix	ELU Membre titulaire
Monsieur BOST Jean-Claude :	19 voix	ELU Membre suppléant

Désignation des propriétaires forestiers de la commune

Le Conseil Municipal procède ensuite à la désignation des propriétaires forestiers de la commune :

Monsieur CLUZEAU Pierre	Membre titulaire
Monsieur LE CHEVALIER Philippe	Membre titulaire
Monsieur FAVARD Fabrice	Membre suppléant
Monsieur GUINOT Maxime René	Membre suppléant

Monsieur le Maire désigne Monsieur Michel DOBBELS (Maire Adjoint) pour le représenter à la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier.

Liste des délibérations du 19 mai 2011

- N° : 2011/05/01 - Approbation du projet de schéma départemental de coopération intercommunale (Proposition n°8 – Fusion de la Communauté de Communes du Pays Thibérien, élargie aux communes de Négrondes, Saint-Front-d'Alemps, Ligueux et Sorges)
- N° : 2011/05/02 - Élection d'un délégué suppléant au Syndicat Mixte Intercommunal des Transports Scolaires
- N° : 2011/05/03 - SMITS Rapport d'activité 2010
- N° : 2011/05/04 - Restauration scolaire – Tarifs 2011
- N° : 2011/05/05 - Restauration scolaire – Règlement financier de prélèvement bancaire
- N° : 2011/05/06 - Maîtrise d'œuvre – Travaux assainissement ERU P3
- N° : 2011/05/07 - Convention avec Dordogne Habitat
- N° : 2011/05/08 - Subventions 2011 aux associations
- N° : 2011/05/09 - Camping municipal – Délégation de Service Public (DSP)
- N° : 2011/05/10 - Nouvelle gendarmerie – Lancement des travaux
- N° : 2011/05/11 - Aménagement foncier forestier Vaunac, Eyzerac, Saint Pierre de Côte, Thiviers
Constitution d'une Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier (CIAF)

Liste des Conseillers Municipaux présents à la séance du 19 mai 2011

Nom Prénom	Signature
JACCOU Michel	
MOULTON Benoît	
HYVOZ Isabelle	
DOBBELS Michel	
RIDOIN Jacques	
LOPEZ Patrick	
BOST Jean-François	
LANGLADE Colette	
VILLEPONTOUX Michel	
CANTY Georges	
CLUZEAU Pierre	
AUPETIT Carole	
DUSSUTOUR Bernard	
LARRIEUX Patrice	
HETZEL Monique	
VACHER Roland	
BOUTHIER Christophe	